



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

RECUEIL SPÉCIAL N° 24


Publié le 19 avril 2024

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : *du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 24 en date du 19 avril 2024

SOMMAIRE

Préfecture

Arrêté préfectoral n° PREF-CAB-2024-110-002 du 19 avril 2024 confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de la Lozère, du samedi 20 avril 2024 - 12h00 au lundi 22 avril 2024 - 08H00



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-CAB-2024-110-002 DU 19 AVRIL 2024
CONFIANT LA SUPPLÉANCE DU POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA LOZÈRE
DU SAMEDI 20 AVRIL 2024 - 12H00 AU LUNDI 22 AVRIL 2024 - 08H00**

Le préfet
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU** le décret du président de la République en conseil des ministres du 9 mars 2022, portant nomination de monsieur Philippe CASTANET en qualité de préfet du département de la Lozère,
- VU** le décret du 16 décembre 2022 portant nomination de Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère à compter du 9 janvier 2023 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret du 3 janvier 2024 portant nomination de M. Malcolm THÉOLEYRE, directeur de cabinet du préfet de la Lozère,
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

M. Malcolm THÉOLEYRE en sa qualité de directeur de cabinet est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du samedi 20 avril 2024 - 12h00 - au lundi 22 avril 2024 - 08h00,

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée, à ce titre, à monsieur Malcolm THÉOLEYRE en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 : Monsieur le préfet et monsieur Malcolm THÉOLEYRE, sous-préfet désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mende, le 19 avril 2024

Le préfet

Signé

Philippe CASTANET